

Zeitschrift:	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	24 (1967)
Heft:	11
Rubrik:	Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

Sport à l'école

(...) Aujourd'hui que l'idée très générale du sport à l'école est admise dans quasiment tous les milieux intéressés (autorités, maîtres de gymnastique, parents, etc.), il est temps d'aborder la seconde étape de l'évolution: former des cadres afin que les jeunes ne soient plus seulement entourés mais aussi judicieusement conseillés.

Ainsi, le hasard m'a conduit l'autre jour dans une commune vaudoise de moyenne importance, à côté du terrain de football, où une cinquantaine d'adolescents passaient des examens d'aptitudes physiques: 80 m., saut en hauteur, jet du boulet, saut en longueur et lancer de la « grenade ». En une heure de temps, j'ai été convaincu des graves lacunes dont j'imaginais qu'elles existaient: hélas!

— Un certain nombre de ces jeunes gens ne savaient pas faire les gestes les plus simples: marcher, courir, sauter, lancer.

— Plus grave encore était l'attitude des 4 adultes — 2 maîtres de gymnastique et 2 « civils », peut-être des instituteurs — qui se contentèrent de calculer, de compter et d'inscrire les résultats.

Conçus de telle manière, ces examens ont pour seul mérite de transporter les élèves de leur classe en plein air pendant un court laps de temps. C'est très nettement insuffisant. Pour qu'elles deviennent réellement profitables, ces épreuves doivent être un enseignement pour ces enfants en passe de devenir adultes. Il ne suffit pas de courir, encore faut-il courir juste, afin que les mutations du corps soient bénéfiques. N'importe quel instituteur intéressé par son métier doit pouvoir dire: regarde devant toi, lève les jambes, balance les bras.

C'est simple, c'est naturel. Mais comment peut-on aller de l'avant si le b-a-ba de l'éducation physique ne se fait pas?

Pierre Tripod
« Tribune de Lausanne »

Ski, droit, langues étrangères et qualités morales

(...) L'Etat de Vaud attache une importance particulière à la formation des maîtres de ski, en raison du développement pris par le ski, de l'abondance des skieurs sur les pistes, des risques accusés d'accidents qui réclament des instructeurs un enseignement toujours plus sérieux et efficace.

L'Etat de Vaud a décidé d'accroître les exigences imposées aux candidats au certificat de capacité et à la patente. Jusqu'ici, les futurs brevetés étaient astreints, en automne, à un premier cours préparatoire de cinq jours, à la fin de l'hiver ou au printemps, à un deuxième cours de neuf jours, précédé d'un examen d'entrée, suivi de l'examen final de trois jours.

Désormais, le nouveau système impose un cours préparatoire de sept jours au minimum, suivi d'un examen de sortie, organisés tous deux dans le canton, ou en Suisse, par l'Interassociation pour le ski. Il résulte de cette formule une économie de temps et d'argent pour les finances publiques.

Lorsque ce premier stade est franchi avec succès, les candidats pourront être admis à l'examen final, précédé d'un cours spécial de dix jours, organisés tous deux par le canton. Les titulaires du brevet d'instructeur suisse de ski sont dispensés du premier cours préparatoire. Les matières de l'examen portent, en marge des connaissances techniques, sur la connaissance d'une deuxième langue, sur celle de la loi sur la profession de maître de ski.

Il n'est pas exagéré de penser qu'un maître de ski, en contact chaque hiver avec des centaines de touristes étrangers, doit offrir de réelles qualités. Il doit se différencier d'autrui par une tenue officielle, pull-over et veste de couleur rouge, avec bande blanche horizontale sertie d'un filet vert. La qualité morale de l'enseignant doit être réelle. La Commission cantonale de ski devient commission de recours contre des décisions des commissions locales. Tous les maîtres devront conclure une assurance RC.

Enfin, des mesures disciplinaires sont aussi prévues contre les fautifs, les amendes peuvent s'élever jusqu'à mille francs. Avec raison, l'Etat estime qu'un maître de ski doit être... un modèle d'éducateur idéal!

E. Nf. « La Tribune de Genève »

La vertu et le sport professionnel

(...) La tentation est forte de se survoler artificiellement. Elle l'est d'autant plus qu'il y a des primes à gagner, une victoire à arracher. Les bons apôtres font une distinction subtile entre les stimulants et la drogue. Ils admettent le café, le cognac, la vitamine C prise sous toutes ses formes. Ils réprouvent l'amphétamine. Et, à l'issue de certaines courses, les participants sont littéralement empoignés à l'arrivée et obligés de faire pipi dans une éprouvette... devant le public. On ne procède au classement définitif qu'après l'analyse des urines. Toute cette mise en scène est touchante. Mais garantit-elle vraiment le triomphe de la vertu? Quand on prend connaissance des péripéties d'une compétition, ne se rend-on pas clairement compte qu'avec ou sans doping, la moralité en est souvent absente. Les journalistes ne se gênent pas pour célébrer tel champion et... ses « domestiques » (sic). Les leaders font la loi. Et gare à l'impudent qui essaie de leur passer devant le nez. Il a contre lui les organisateurs et même les spectateurs. On n'aime pas les outsiders. Et, parfois, ils payent cher leur indiscipline.

Dans tous les sports, le professionnalisme est fondé sur des tas d'argent. Et celui-ci pourrit tout. (...) Que reste-t-il d'authentiquement sportif là-dedans? C'est de la comptabilité. Et ce sont des hommes d'affaires qui s'engraissent. Est-il possible de revenir à une conception plus saine des choses? L'esprit olympique, ressuscité par feu le baron Pierre de Coubertin, aura-t-il eu la vie si courte? Hélas! les dieux du stade meurent tous les jours un peu, assassinés, drogués, rétribués comme des laquais. C'est le professionnalisme qui les tue. Et, quand il se prétend vertueux, il se pare sans vergogne des plumes du paon.

G. G. « La Gruyère »